



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Fondements du droit

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



# Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Fondements du droit

Domaine : Droit

Demande n° S3MA140006159

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Assas, Centre Panthéon, Centre Sainte-Barbe)

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Fondements du droit* regroupe trois spécialités de master 2<sup>nde</sup> année (M2) partageant un même objectif : compléter la formation technique, qui constitue l'essentiel du cursus antérieur des étudiants en droit, en leur permettant de porter sur les questions juridiques un regard éclairé par la maîtrise des savoirs et des méthodes de l'historien, du philosophe ou du sociologue. La recherche est la finalité dominante de cette mention : deux spécialités sont à finalité recherche (*Histoire du droit* et *Philosophie du droit et droit politique*), la troisième est à finalité indifférenciée (*Usages sociaux du droit et communication juridique*). Rattachées au domaine « Droit », ces trois spécialités s'adressent à un public d'étudiants juristes, sans articulation privilégiée avec un master 1<sup>ère</sup> année (M1) déterminé (*d'après les fiches RNCP, les spécialités Histoire du droit et Philosophie du droit et droit politique s'adressent en priorité aux titulaires du M1 Droit public ; la spécialité Usages sociaux du droit, aux titulaires du M1 Droit privé*).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Fondements du droit* obéit à un regroupement disciplinaire cohérent (culture juridique, ouverture et approfondissement). La présence d'une telle mention est parfaitement légitime, d'autant que les trois spécialités de M2 sont des formations de référence sur le plan national, soit parce qu'elles sont uniques en leur genre (philosophie du droit, sociologie du droit), soit parce qu'elles regroupent un nombre exceptionnel des meilleurs spécialistes de la discipline (histoire du droit). Cependant, cette spécificité n'est pas mise en avant au niveau de la



mention. Le refus d'adapter les masters à la structure LMD prive la mention de toute consistance, en vertu d'un choix qui n'est pas propre à la mention *Fondements du droit*, mais qui procède d'une orientation générale assumée par l'établissement. Le dossier présenté laisse apparaître des lacunes si évidentes, qu'il ne paraît pas avoir été sérieusement préparé au niveau de la mention. Alors que la qualité remarquable des spécialités regroupée sous l'intitulé *Fondements du droit* devrait alimenter une mention frappée au coin de l'excellence, il n'en est rien, la volonté de construire une véritable mention faisant manifestement défaut.

La mention *Fondements du droit* apparaît ainsi comme une structure extrêmement légère (sans responsable, ni équipe pédagogique spécifiques), dépourvue d'instance de pilotage. Les éléments du projet pédagogique sont définis soit au niveau de l'établissement (politique des stages, échanges internationaux, évaluation des formations), soit à celui des spécialités (connaissances et compétences attendues à l'issue du master, débouchés professionnels), mais aucune réflexion globale n'est conduite au niveau de la mention, dont la dominante implicite est l'orientation pluridisciplinaire de la formation dispensée (conjugaison du droit et d'une discipline complémentaire : histoire, philosophie, sociologie, histoire de l'art, etc.). La présence de spécialités à finalité recherche et d'une spécialité à finalité indifférenciée suppose l'acquisition de compétences diverses (orientées vers la poursuite d'études doctorales, la préparation de concours de recrutement, ou l'exercice de diverses professions exigeant des compétences juridiques, dans le secteur public ou privé).

Le dossier présenté ne fait pas apparaître de projet pédagogique spécifique défini, autour duquel s'articuleraient les trois spécialités de M2 composant la mention. La professionnalisation (politique des stages), l'enseignement des langues étrangères, la mobilité internationale des étudiants, ainsi que l'évaluation des enseignements et des formations, relèvent de la politique générale de l'établissement, sans déclinaison spécifique à la mention. De la même manière, les objectifs de la formation, l'adossement à la recherche et aux milieux socioprofessionnels, la composition des équipes pédagogiques, les modalités pédagogiques, ne sont définies qu'au niveau de chaque spécialité, sans qu'existe un cadre général au niveau de la mention. L'environnement scientifique privilégié (adossement à des équipes de recherche à fort rayonnement national et international), n'est pas mis en valeur au niveau de la mention (renvoi aux spécialités). L'insertion et la poursuite d'études ne donnent lieu à aucune analyse au niveau de la mention. La mention n'est pas véritablement structurée, ni pilotée (aucun responsable de mention, ni instance collégiale de pilotage).

● Points forts :

- Équipes pédagogiques riches et de très haut niveau, dans chaque spécialité.
- Forte attractivité (en nette hausse depuis 2010) des trois spécialités.
- Environnement scientifique privilégié offrant un cadre idéal pour une formation de très haut niveau, à dominante recherche.

● Points faibles :

- Absence d'une véritable structure de mention (aucun responsable de mention, ni instance collective de pilotage ; absence d'articulation avec un M1 ; chaque spécialité constitue une formation calquée sur les anciens DEA).
- Règlements d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission dans les trois spécialités.
- Faible efficacité du suivi des diplômés.
- Caractère limité et peu transparent de l'évaluation des formations par les étudiants.
- Enseignement et utilisation des langues étrangères encore trop limité.

## Recommandations pour l'établissement

Le dossier soumis à expertise donne l'impression que la mention *Fondements du droit* est une coquille vide et, partant, une structure inutile. Le regroupement des trois spécialités qu'elle est censée articuler entre elles et avec la première année de master possède pourtant une réelle légitimité, et fait de cette mention un projet attrayant. Pour en faire une réalité tangible, il conviendrait d'entreprendre sérieusement la construction d'un véritable parcours de master sur deux années (par exemple, en préparant l'accès aux spécialités de la mention *Fondements du droit* par des choix de matières pertinents en M1). Il faudrait également doter cette mention d'une instance de pilotage (désigner un responsable de mention, créer une instance de pilotage collégiale associant les responsables des trois spécialités, définir un projet pédagogique global au niveau de la mention, etc.). En résumé, il serait très opportun de valoriser les atouts des trois formations d'excellence regroupées au sein de la mention *Fondements du droit*, qui représentent un potentiel exceptionnel tant en matière d'enseignement que d'encadrement de la recherche, en acceptant de les intégrer dans un projet de mention cohérent et ambitieux. S'engager dans une telle voie impliquerait, évidemment,



de ne pas rattacher chacune des trois spécialités à une pluralité de mentions (ainsi, au lieu de demander leur habilitation sous l'intitulé « Sciences humaines et sociales », il serait plus opportun d'ajouter le domaine « Sciences politiques et sociales » à la mention *Fondements du droit*).

De manière générale, il apparaît nécessaire de renforcer le soutien administratif aux responsables pédagogiques de master, afin qu'ils puissent disposer d'indicateurs exploitables sur l'origine des étudiants inscrits en master, sur le devenir des étudiants sortants (renforcer le suivi des cohortes de diplômés), et sur l'évaluation des formations par les étudiants (à renforcer et à rendre plus transparente). Sur le plan pédagogique, il conviendrait que tous les enseignements de master soient organisés en semestres. Il serait aussi souhaitable que les responsables de masters soient incités à développer des partenariats pérennes avec des établissements étrangers (conventions), ainsi qu'à prévoir des modalités spécifiques pour accueillir des étudiants en formation continue.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



# Evaluation par spécialité

## Histoire du droit

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Sainte-Barbe)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité recherche, le master *Histoire du droit* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur en histoire du droit ; renforcer la culture juridique et historique des étudiants qui se préparent à diverses professions, dans le secteur public ou privé. La formation s'appuie sur une offre d'enseignements remarquablement étoffée (les étudiants doivent choisir cinq matières parmi les 23 cours offerts, qui couvrent les principaux champs thématiques et chronologiques de la discipline) et sur la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Après avoir retrouvé une forte attractivité et réussi le renouvellement de son équipe pédagogique (suite au départ à la retraite de plusieurs professeurs ayant un fort rayonnement scientifique), la spécialité *Histoire du droit* doit maintenant adapter ses modalités de fonctionnement aux principes du système LMD. Elle peut s'appuyer pour cela sur un projet pédagogique clair et de grande qualité : l'offre de cours est d'une richesse exceptionnelle - même si aucun module spécifique n'est consacré aux enseignements méthodologiques (recherche documentaire, analyse des sources, paléographie, archivistique, rédaction du mémoire, etc.). L'adossement du master à l'Institut d'histoire du droit (UMR 7184) offre une capacité d'encadrement unique en France, par sa diversité et par sa qualité, même si les relations avec les équipes de recherche pourraient être plus structurées.

Après un fléchissement du nombre de candidatures, la spécialité *Histoire du droit* a connu un net regain d'attractivité depuis 2010 (ce qui permet une plus grande sélectivité : 50 candidatures acceptées sur 199 en 2011-2012, contre 31 sur 70 en 2008-2009). Parmi les diplômés de chaque promotion, quatre à six poursuivent leurs études en doctorat, formant un vivier de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. Il reste à renforcer la professionnalisation et le suivi des étudiants qui s'orientent dans une autre voie.

La spécialité *Histoire du droit* est animée par une équipe d'une richesse exceptionnelle (13 enseignants-chercheurs en histoire du droit). Cependant, cette équipe apparaît faiblement structurée (absence d'instance collective de pilotage) et les modalités pédagogiques ne semblent pas avoir évolué depuis le temps du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...).

- Points forts :

- Équipe pédagogique très riche, de très haut niveau, couvrant une large part du champ disciplinaire.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue ; situation dans un environnement privilégié pour la recherche en histoire du droit (fonds nationaux : bibliothèques et dépôts d'archives).
- Attractivité en forte hausse depuis 2010.
- Nombre stable de diplômés poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).



- Points faibles :
  - Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
  - Absence d'une instance collective de pilotage de la formation ; absence de modules méthodologiques spécifiques dans les unités d'enseignement.
  - Baisse du taux de réussite et du nombre d'étudiants se présentant aux examens.
  - Absence d'évaluation des enseignements et d'auto-évaluation de la formation.
  - Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

## Recommandations pour l'établissement

Il paraît souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du M2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres ; l'abandon du système admissibilité - admission ; l'introduction de modules méthodologiques (ce qui offrirait la possibilité de diversifier l'équipe pédagogique, en intégrant des professionnels non universitaires, par exemple, des conservateurs des Archives nationales ou des bibliothèques) ; l'instauration d'un système d'évaluation des enseignements et de la formation propre au M2.

Il serait aussi profitable de valoriser le potentiel d'ouverture internationale lié au rayonnement des membres de l'équipe pédagogique (en donnant une meilleure visibilité aux interventions des professeurs étrangers, par exemple sous la forme d'une unité d'enseignement - UE - spécifique).

Il conviendrait enfin d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, par exemple, il importe de distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées, d'indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement, etc.) et de réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour redresser le taux de réussite), ainsi que d'un dialogue régulier avec les étudiants (délégué(s) de promotion).

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Philosophie du droit et droit politique

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité recherche, le master *Philosophie du droit et droit politique* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur ; renforcer la formation fondamentale d'étudiants qui se destinent à diverses carrières, dans le secteur public ou privé. En apprenant « à penser et à réfléchir », il s'agit d'apporter des compétences complémentaires à la formation essentiellement technique dispensée dans les cursus juridiques, en matière de construction du raisonnement et d'analyse des concepts politiques et juridiques. Pour atteindre ce but, le M2 *Philosophie du droit et droit politique* s'appuie sur une offre d'enseignements riche et bien ciblée, ainsi que sur la rédaction d'un mémoire de recherche.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation originale, qui constitue une référence au plan national, la spécialité *Philosophie du droit et droit politique* doit adapter ses modalités de fonctionnement aux principes du système LMD. Elle peut s'appuyer pour cela sur un projet pédagogique clair et de grande qualité, sur un environnement scientifique privilégié (Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP, EA 162), Institut pour l'études des disciplines dogmatiques et l'histoire générale des formes (DOGMA)- l'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit (EA 3128) n'est pas mentionné comme support du M2), sur une attractivité en forte hausse et sur une équipe pédagogique de très haut niveau. Parmi les diplômés de chaque promotion, plusieurs poursuivent leurs études en doctorat, formant un vivier de futurs chercheurs et enseignants-chercheurs. Il reste à renforcer la professionnalisation et le suivi des étudiants qui s'orientent dans une autre voie, ainsi qu'à poursuivre l'effort de modernisation des modalités pédagogiques (le directeur de la formation ayant déjà pris l'initiative d'instaurer une évaluation par les étudiants, sous forme de questionnaire anonyme, dont les résultats sont pris en compte pour procéder à divers ajustements) : l'équipe pédagogique apparaît faiblement structurée (absence d'instance collective de pilotage), l'organisation des enseignements et des examens semble ne pas avoir évolué depuis le temps du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...). De même, le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants n'est pratiquement pas réalisé. La part des intervenants étrangers paraît relativement faible (même si l'équipe pédagogique comporte un professeur étranger en tant que membre permanent) et mériterait d'être mieux mise en valeur dans une maquette modernisée.

- Points forts :

- Équipe pédagogique de très haut niveau.
- Adossement à une équipe de recherche reconnue, environnement scientifique privilégié (CECP, DOGMA).
- Attractivité en forte hausse depuis 2010.
- Nombre stable de diplômés poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation ; absence de modules méthodologiques spécifiques dans les unités d'enseignement.
- Nombre croissant d'étudiants inscrits ne se présentant pas aux examens.





- Absence de dispositif permettant l'accueil d'étudiants en formation continue.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

## Recommandations pour l'établissement

Il paraît souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du master 2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres (l'évolution paraît naturelle, les matières formant déjà deux ensembles : un tronc commun pouvant constituer un premier semestre, et des matières à option, pouvant former un second semestre) ; l'abandon du système admissibilité - admission ; l'introduction de modules méthodologiques (ce qui offrirait la possibilité d'étoffer l'équipe pédagogique) et de cours complémentaires, au moins facultatifs (notamment de langues).

Il serait profitable de valoriser le potentiel d'ouverture internationale lié au rayonnement des membres de l'équipe pédagogique (en donnant une meilleure visibilité aux interventions des professeurs étrangers, par exemple sous la forme d'une UE spécifique).

Il conviendrait aussi d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, par exemple, il importe de distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées, d'indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement, etc.).

Il faudrait, enfin, réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour enrayer la hausse du nombre d'étudiants ne se présentant pas aux examens), ainsi qu'à l'instauration de modalités spécifiques permettant d'accueillir au titre de la formation continue des professionnels désireux d'approfondir la réflexion sur le droit (avocats, magistrats, policiers, etc.) ; la présence d'étudiants ayant une expérience de la pratique du droit pourrait constituer un facteur d'enrichissement du dialogue entre étudiants, comme avec les enseignants.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



## Usages sociaux du droit et communication juridique

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Panthéon-Assas, Paris 2 (Centre Panthéon)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Spécialité à finalité indifférenciée, le master *Usages sociaux du droit et communication juridique* affiche un double objectif : préparer au doctorat les étudiants qui ont le projet de devenir enseignant-chercheur ou chercheur ; renforcer la culture juridique des étudiants qui se destinent aux métiers du droit et de la communication, et leur offrir une formation spécifique les préparant à ces métiers. Cette formation s'appuie sur une offre d'enseignements riche et équilibrée (cours fondamentaux et enseignements méthodologiques ; enseignements supplémentaires spécifiques pour le parcours à finalité professionnelle). L'acquisition des « techniques et méthodes propres à la recherche en droit et en sociologie du droit », objectif prioritaire du parcours à finalité recherche, passe par la rédaction d'un mémoire de recherche. Le parcours professionnel comprend un stage d'une durée minimale de trois mois.

La spécialité est commune à quatre mentions : *Droit privé, Droit public, Fondements du droit et Sciences humaines et sociales*.

- Appréciation :

Formation originale, héritière du DEA de sociologie du droit, la spécialité *Usages sociaux du droit et communication juridique* poursuit son effort d'adaptation à l'évolution du paysage universitaire en mettant l'accent sur la professionnalisation de ses diplômés. Depuis sa transformation en spécialité à finalité indifférenciée, cette formation bénéficie d'une attractivité croissante. Le succès du parcours à finalité professionnelle permet ainsi de soutenir le parcours à finalité recherche, vivier de futurs chercheurs en sociologie du droit, malgré la faiblesse des effectifs de ce parcours. Il reste à adapter les modalités de fonctionnement du master aux principes du système LMD. Pour cela, le M2 *Usages sociaux du droit et communication juridique* peut s'appuyer sur des bases solides : une offre d'enseignements riche et bien ciblée (avec toutefois une trop faible part faite à l'enseignement des langues étrangères) ; une équipe pédagogique faisant une large place aux professionnels ; un environnement scientifique très favorable (même si les modalités de l'adossment au Laboratoire de sociologie juridique (EA 3381) ne sont pas mises en avant) ; des partenariats bien pensés, offrant des possibilités de stages aux étudiants du parcours à finalité professionnelle. L'effort doit être poursuivi, afin de moderniser l'organisation des enseignements et des examens, qui semble ne pas avoir évolué depuis l'époque du DEA (absence de semestrialisation des enseignements, système d'admissibilité - admission...). L'ouverture internationale gagnerait également à être développée.

- Points forts :

- Équipe pédagogique diversifiée, faisant une place importante aux acteurs professionnels du secteur de la communication juridique.
- Adossment à une équipe de recherche reconnue.
- Attractivité en forte hausse.
- Enseignements originaux, professionnalisants et bien ciblés.
- Présence régulière de diplômés du parcours recherche poursuivant en doctorat (et se destinant à la carrière d'enseignant-chercheur).

- Points faibles :

- Règlement d'études prévoyant encore des cours annuels et un système admissibilité - admission.
- Absence d'une instance collective de pilotage de la formation.



- Taux de réussite irrégulier dans le parcours recherche (et proportion élevée d'étudiants inscrits ne se présentant pas aux examens).
- Absence de dispositif permettant l'accueil d'étudiants en formation continue.
- Faiblesse du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.
- Absence d'ouverture internationale.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de réaliser l'aggiornamento des modalités de fonctionnement du M2, ce qui implique, à titre principal : l'organisation des enseignements en semestres, l'abandon du système admissibilité - admission, l'instauration d'une instance collective de pilotage de la spécialité (associant les professionnels), l'adoption d'un système d'évaluation des enseignements et de la formation propre au M2.

Il conviendrait aussi d'améliorer l'efficacité du suivi des diplômés (l'enquête actuelle est insuffisamment performante), ainsi que la précision de l'enquête (pour les doctorants, distinguer entre les thèses financées et les thèses non financées ; indiquer si les doctorants assurent un service d'enseignement).

Il faudrait, enfin, réfléchir à la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants (pour améliorer le taux de réussite dans le parcours recherche), ainsi qu'aux possibilités d'ouverture internationale (en utilisant, par exemple, les réseaux des professionnels de l'édition juridique ou du lobbying : possibilités de stages à l'étranger).

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ  
PANTHÉON-ASSAS  
- PARIS II -

Paris, le 18 avril 2013

*Le Président*

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : [claude.goutant@u-paris2.fr](mailto:claude.goutant@u-paris2.fr)

**Objet** : Transmission par le Président de l'Université Panthéon-Assas des observations relatives au rapport d'évaluation de l'AERES sur la **mention Fondements du droit n°S3MA140006159** du master domaine Droit.

Monsieur le Directeur,

suite à l'expertise des dossiers déposés par l'Université Panthéon-Assas, vous nous avez fait parvenir le rapport d'évaluation de la mention Fondements du droit n°S3MA140006159 du master domaine Droit afin que l'Université puisse, si elle le souhaite, formuler des observations.

La réponse de l'Université Panthéon-Assas est développée dans le document ci-après.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Leyte

## Masters - Vague D

### Mention Fondements du droit

**Domaine : Droit**

**Demande n° S3MA140006159**

▪ En ce qui concerne la pertinence de l'existence de la mention Fondements du droit, l'Université tient à souligner que le processus de construction d'une filière complète recouvrant les trois étapes du LMD est en cours de réalisation. Les trois premières années ont déjà été construites dans le cadre du Collège de Droit : l'une des filières de ce cursus est en effet dévolue aux fondements du droit.

Au stade du doctorat a été constituée et fonctionne avec d'excellents résultats une Ecole doctorale dévolue aux fondements du droit qui regroupe les spécialités de master consacrées à l'Histoire du droit, la Philosophie du droit et la Sociologie juridique.

Reste à organiser le chaînon intermédiaire, donc la première année de master. Tel sera l'objectif de l'Université dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

▪ En ce qui concerne l'architecture des examens conduisant à l'obtention de la deuxième année de master, l'observation a été formulée qu'un nombre substantiel de spécialités ont préservé le dispositif en deux temps de l'admissibilité et de l'admission. Ce point est susceptible d'évolution, du moins dans un certain nombre de spécialités, lors de l'ouverture de la période quinquennale à venir.

▪ En ce qui concerne l'observation selon laquelle les spécialités de droit ne sont pas parfaitement respectueuses des principes de la semestrialisation, l'Université rappelle l'attachement des responsables de spécialités à la construction de dispositifs homogènes sur des périodes annuelles qui sont seules aptes à assurer une construction progressive du parcours de recherche ou du parcours professionnel dans lequel l'étudiant est engagé. Une spécialité conçue sur une période annuelle permet une organisation rationnelle de l'ensemble des enseignements, la réalisation progressive et sur une longue période du mémoire dès lors que celui-ci est prévu par le règlement de la spécialité ou encore l'exécution dans des conditions satisfaisantes des périodes de stage ou d'apprentissage auxquels sont conviés les étudiants des spécialités à caractère professionnel. L'Université rappelle notamment que tout contrat d'apprentissage, formule désormais utilisée par un nombre élevé d'étudiants de master, a une durée minimale d'un an. Cette durée est incompatible avec le principe même de la semestrialisation.